

# CONSEIL D'ETAT

Section du Contentieux  
1, place du Palais-Royal  
75100 PARIS CEDEX 01

Paris, le 19/03/2019

Tél : 01 40 20 81 96  
Fax : 01 40 20 80 08

Notre réf : N° 425624  
(à rappeler dans toutes correspondances)

LOUTANGOU Erick Bonaventure  
113 avenue des Poilus  
06140 Vence

Erick Bonaventure LOUTANGOU c/  
Affaire suivie par : M. Mastronuzzi

**NOTIFICATION D'UNE DECISION**  
Lettre recommandée avec avis de réception

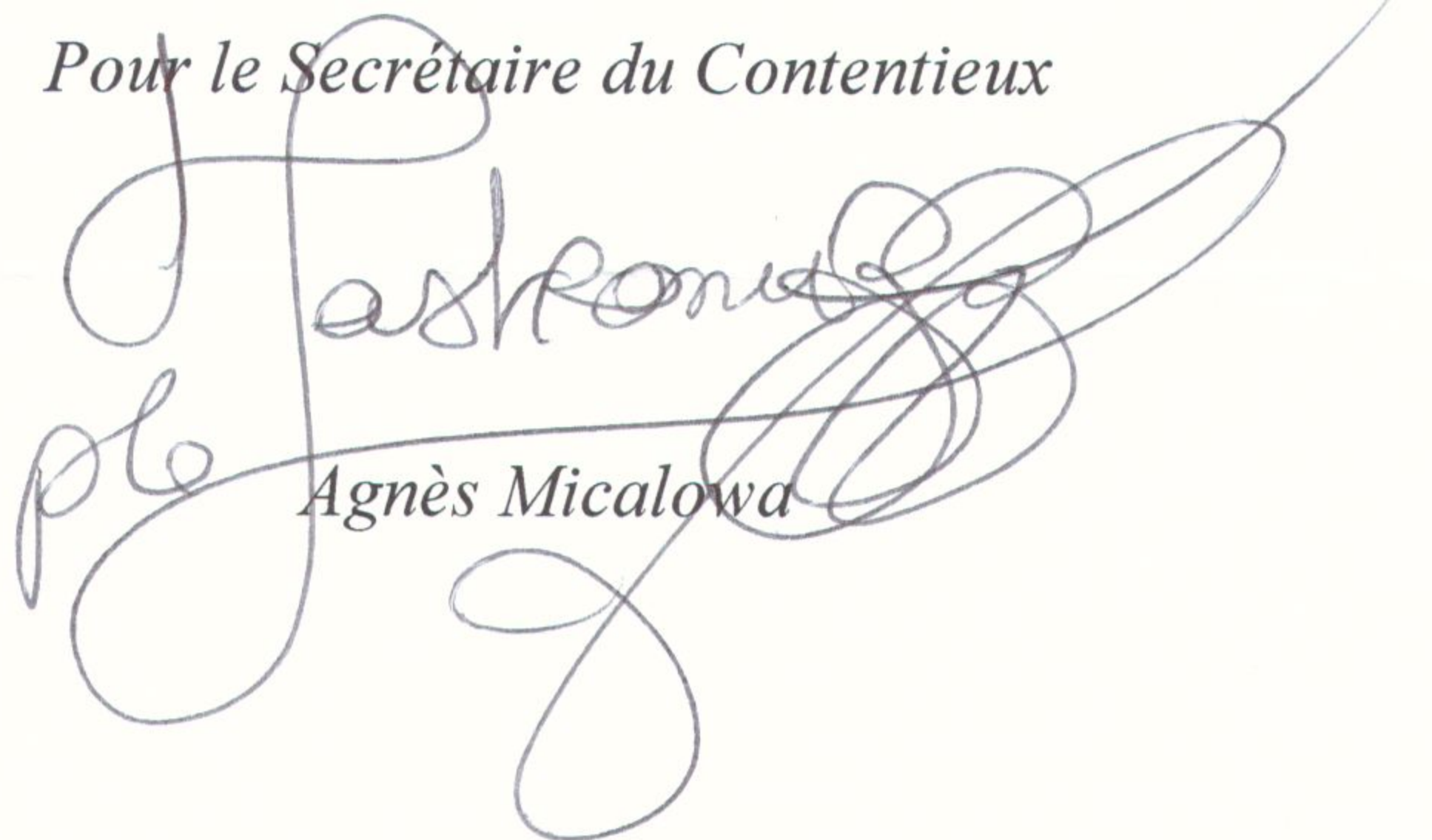
Monsieur,

Conformément aux dispositions du titre V du livre VII du code de justice administrative, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'ordonnance rendue le 15 mars 2019 dans l'affaire citée en référence.

J'attire votre attention qu'en application des deuxième et troisième alinéas de l'article R. 751-3 du code précité "(...) *Lorsqu'une requête, un mémoire en défense ou un mémoire en intervention a été présenté par plusieurs personnes physiques ou morales, la décision est notifiée au représentant unique mentionné, selon le cas, à l'article R. 411-5 ou à l'article R. 611-2. Cette notification est opposable aux autres signataires./ Lorsqu'une requête, un mémoire en défense ou un mémoire en intervention a été présenté par un mandataire pour le compte de plusieurs personnes physiques ou morales, la décision est notifiée à celle des personnes désignée à cette fin par le mandataire avant la clôture de l'instruction ou, à défaut, au premier dénommé. Cette notification est opposable aux autres auteurs de la requête, du mémoire en défense ou du mémoire en intervention.*"

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Secrétaire du Contentieux

  
Agnès Micalowa